RÉUNION DU 24 MAI À L'ASSEMBLÉE NATIONALE

Chers amis,

Notre réunion du 24 mai a regroupé 75 personnes. Après une intervention des parlementaires invitants, André Gérin et Guy Fischer, Michel Certano et Annie Lacroix-Riz ont résumé le dossier historique de la collaboration de Louis Renault avérée par les archives 1940-1944 (et celles de l'avant-guerre). Michel Certano a insisté sur le fait que les précédentes tentatives de réhabilitation, notamment en 1994, s'étaient heurtées à une très vive résistance syndicale et politique – qu'il convient de renouveler aujourd'hui.

La discussion a été marquée par les interventions de deux des avocats membres du « collectif Renault », Maîtres Teissonnière et Kaldor, et celles de nombreux participants, parmi lesquels quatre autres membres du « collectif Renault » initial, Aimé Albeher, Roger Silvain, Pierre Pranchère et Guy Poussy, et d'autres « anciens » de la Régie (dont une ancienne salariée de Renault, fille d'un ouvrier de Renault en poste sous l'Occupation, qui a évoqué le sort de victimes de l'ardeur de Renault en faveur de l'économie de guerre du Reich : les ouvriers directement frappés, eux, par les bombardements alliés du 3 mars 1942, morts, blessés, privés de logement). On m'excusera de réduire à presque rien ces riches échanges, mais on pourra bientôt y accéder : nos amis Alain et Michel Le Thomas ont filmé les débats, qui seront dès achèvement du travail de préparation affichés sur leur site des « Films de l'An 2 » - et, naturellement sur tous les sites volontaires.

Notre première action à venir sera de constituer une délégation chargée de remettre au Premier ministre la pétition réclamant un droit de réponse pour ceux qui combattent l'unilatéralisme dont a fait preuve, à deux reprises, le service public de télévision au service des héritiers Renault et de leur falsification de l'histoire de la Collaboration (4 000 signataires à cette date, chiffre honnête, mais très en-deçà des besoins de notre cause). Une trentaine de personnes se sont portées volontaires pour y participer : nous les contacterons dès que possible. Guy Poussy a proposé d'encourager toutes les initiatives et recherches permettant de connaître les noms de travailleurs de Renault Billancourt, qui pour faits de résistance auraient été fusillés dès l'été 1940 au Mont Valérien ou dans un autre lieu en région parisienne. Nous sommes également convenus de préparer la formation d'une association susceptible d'intervenir, ès qualités, dans la procédure, contre l'assignation de l'État lancée par les héritiers de Louis Renault. Toutes les bonnes volontés citoyennes doivent être mobilisées contre une entreprise qui, s'inscrivant dans l'entreprise de négation-destruction de l'histoire en cours au plus haut niveau, aurait, en cas de succès, des conséquences graves sur la vie présente du peuple de France. Il est en effet ressorti du débat que son éventuel aboutissement :

1° réaliserait l'objectif du grand patronat que Denis Kessler a clairement établi en 2007 : liquider définitivement le programme du Conseil national de la Résistance qui se fixait pour mission explicite de limiter, en tous domaines, la toute puissance exercée en France par ceux qui avaient trahi les intérêts nationaux en collaborant pleinement avec l'envahisseur, qu'ils avaient tant attendu et encouragé avant l'Occupation même;

2° inciterait à tenir pour caduc tout accord définitif par essence (y compris l'arrangement financier que les héritiers de Louis Renault avaient signé avec la RNUR après-guerre) et, plus largement, toute décision du peuple français imposée à une minorité privilégiée, à quelque date que ce soit : pourquoi pas, a observé Me Teissonnière, contester « l'abolition de la monarchie », et donc la Révolution française, au nom de la question prioritaire de constitutionnalité (QPC)?;

3° entraînerait une nouvelle spoliation massive des contribuables français, dont les prédécesseurs ont, depuis la Première Guerre mondiale, et plus que jamais pendant la Deuxième, assuré le gigantesque financement public de la Société anonyme des usines Renault, véritable *nationalisation de fait* que l'ordonnance de confiscation du 16 janvier 1945

signée du général de Gaulle et de ses ministres compétents, dont Pierre Mendès France, ne fit que consacrer *de droit*.

Les enjeux *actuels*, considérables, imposent de porter à un niveau très supérieur l'action contre la réhabilitation de Louis Renault et contre l'octroi d'une énorme indemnisation aux petits-enfants de ce symbole de la collaboration patronale, qui prétendaient il y a peu ne songer qu'à rétablir l'honneur d'un quasi-résistant injustement flétri par une coalition de gaullistes et de communistes.

Annie Lacroix-Riz